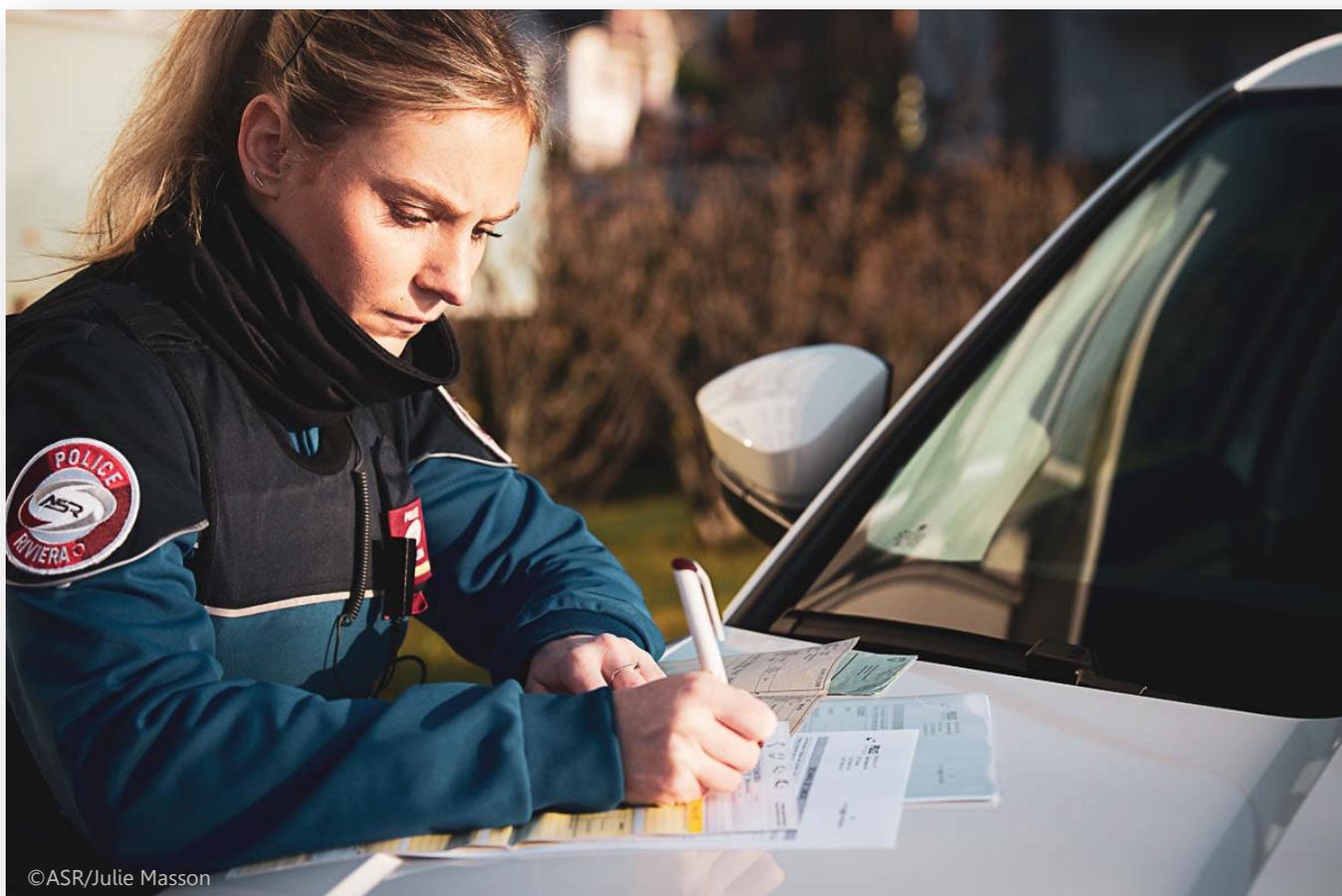


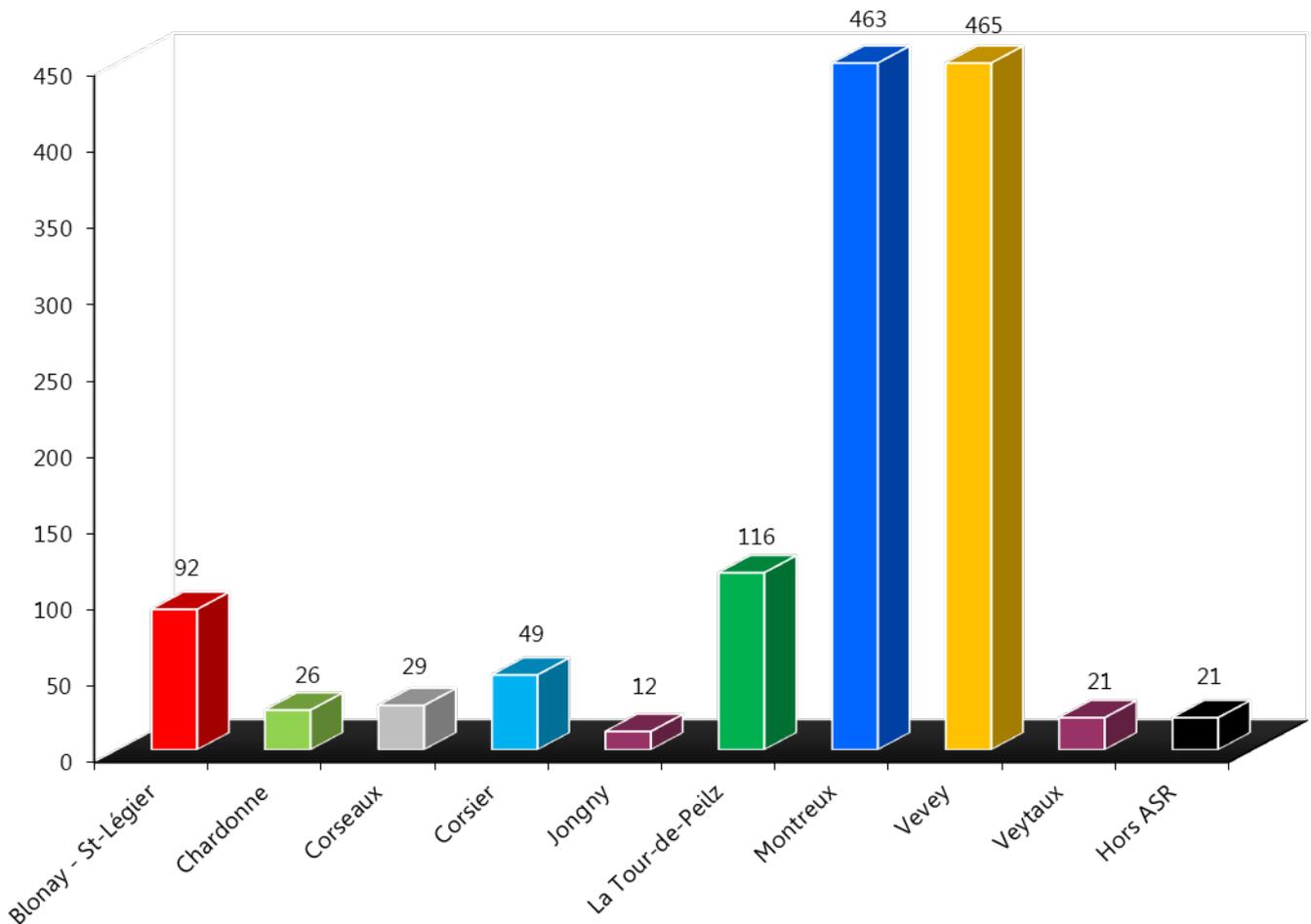
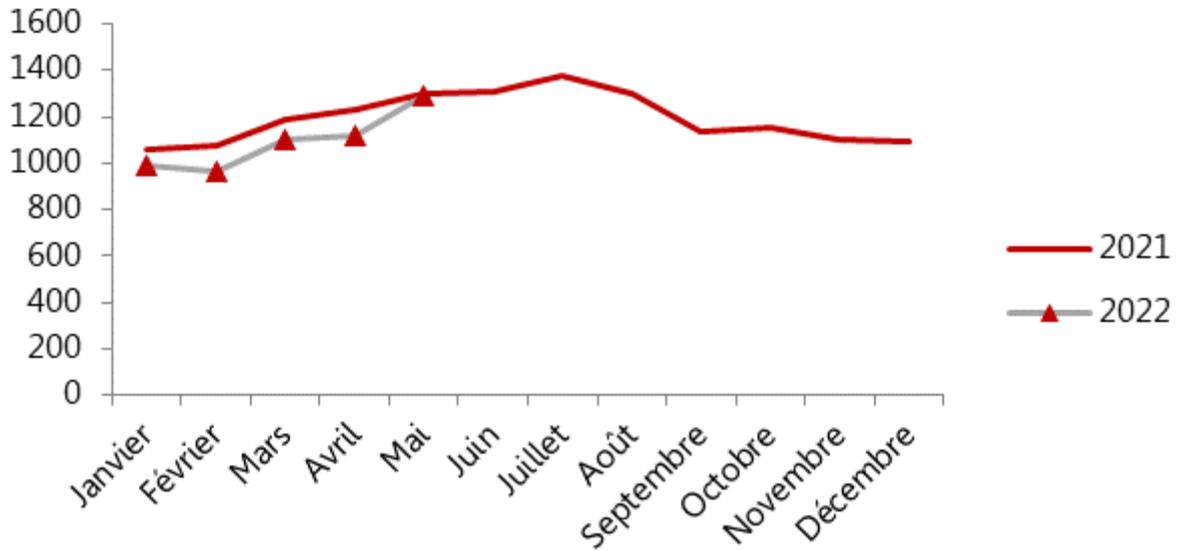


Bulletin d'information

Mai 2022



Total des interventions 1'294

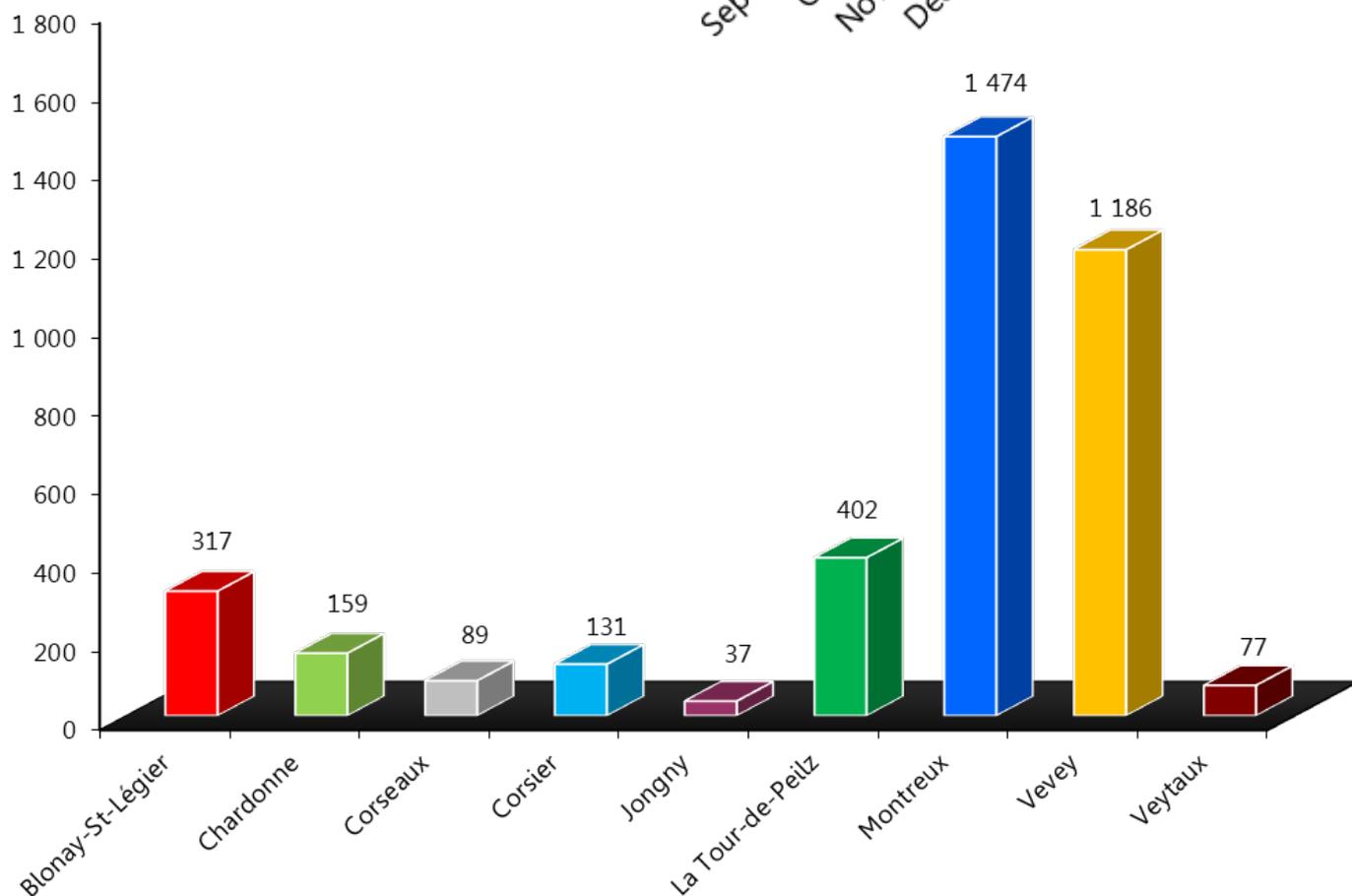
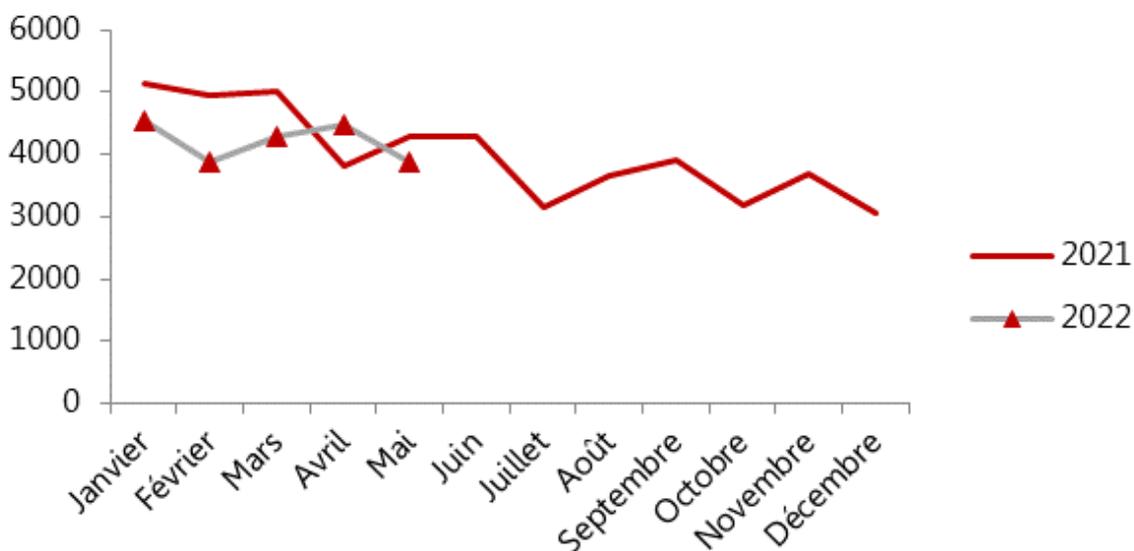


Nombre d'actions proactives et préventives

Ces actions comprennent principalement les entrées et sorties d'écoles, les contrôles de circulation, les surveillances, les contacts avec la population/autorités/commerces, divers contrôles, patrouilles pédestres, présences préventives et services d'ordre lors de manifestations, effectués par les policiers et les assistants de sécurité publique.

Pour rappel : la diminution du nombre d'actions depuis avril 2021 est principalement due à de nombreuses missions ciblées, dont la durée en nombre d'heures est plus longue, ceci dans le domaine du trafic et de la consommation de produits stupéfiants ainsi que celui des nuisances sonores.

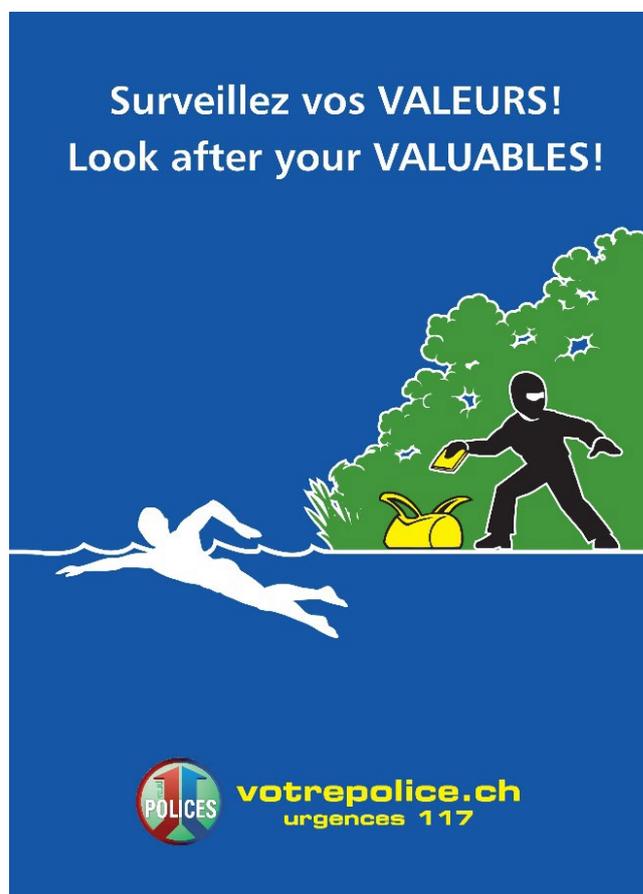
Total 3'872 actions



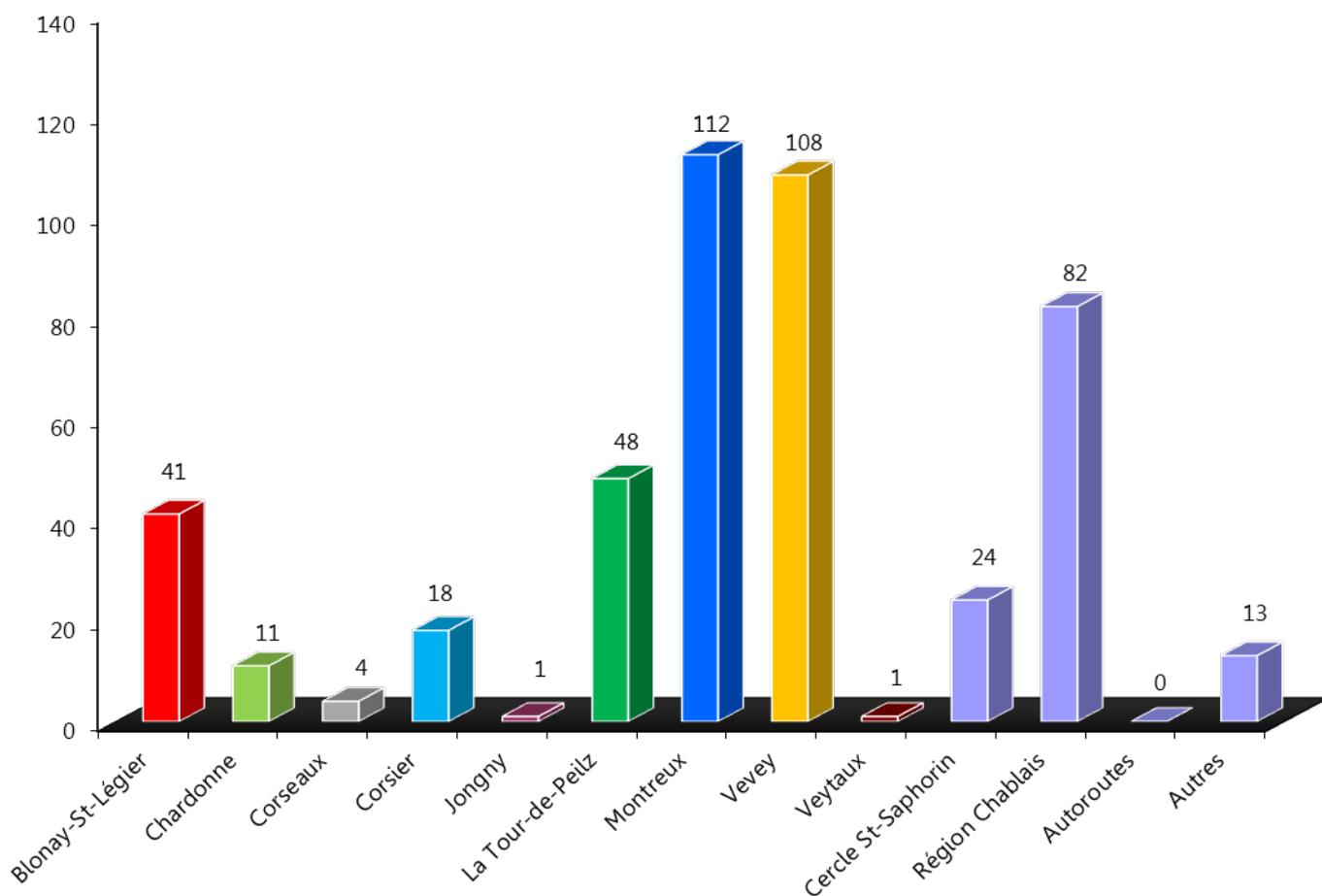
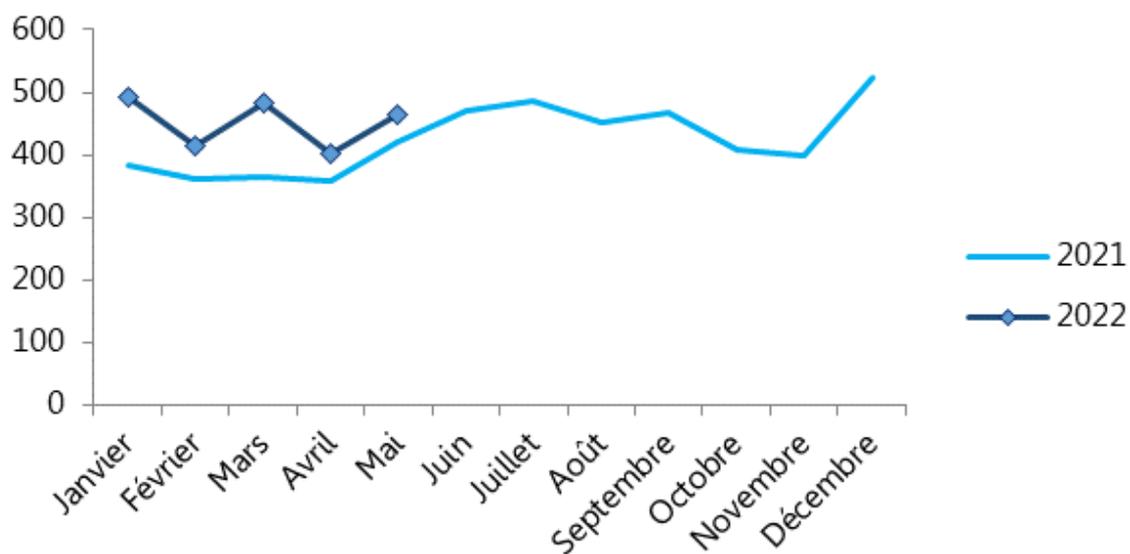
Prévention

- ❖ Le Chargé de prévention a participé à **une conférence avec l'ATE** (Association transports et environnement) destinée aux Aînés, lors de laquelle divers conseils ont été dispensés.
- ❖ **Un café-rencontre avec des personnes migrantes** a eu lieu à la Villa Métisse à Vevey. Le thème abordé était l'usage d'internet et des réseaux sociaux.
- ❖ **Vol dans les véhicules** : afin de lutter contre les vols dans les véhicules à l'approche de l'été, les policiers de l'Unité de prévention ont marqué des présences visibles et dissuasives dans les endroits où ces types de délits ont été répertoriés. Lors de ces actions, les usagers rencontrés sur place ont été surtout informés de l'importance de ne pas laisser des effets personnels de manière visible dans l'habitacle, afin d'éviter de tenter les malfaiteurs.
- ❖ **Vol à la tire dans les marchés hebdomadaires** : déploiement du PPM (poste de police mobile) et de patrouilles pédestres dans les marchés de Montreux et Vevey, ainsi que sur les quais. Lors de ces actions, il a été rappelé aux populations rencontrées de fermer leurs sacs et de les garder sur elles. C'était aussi une occasion de rappeler aux personnes âgées de rester attentives et surtout de refuser de donner de l'argent aux inconnus qui les accostent.
- ❖ **Mobilité douce** : des actions ont été entreprises en lien avec la réglementation sur les véhicules électriques et le bon comportement à adopter (fair-play) dans les zones de rencontres (les quais), afin de favoriser une bonne cohabitation avec les piétons. Lors de ces actions, plusieurs usagers de ce type de véhicules ont été dénoncés. Il s'agissait de jeunes qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire, alors qu'il est obligatoire pour les moins de 16 ans, ainsi que des conducteurs circulant avec des véhicules non-conformes, à des vitesses pouvant atteindre 50 km/h, alors que la vitesse maximale autorisée est de 20 km/h.

Voici un conseil pour la période estivale parmi les nombreux qui sont dispensés sur le site www.votrepolice.ch



Total des interventions 463



Baisse de l'état général	32
Brûlures	2
Cas psychiatriques	29
Douleurs abdominales / lombaires	26
Grossesses	0
Intoxications (alcool, médicaments, fumées, etc.)	21
Problèmes cardiaques	41
Problèmes respiratoires	32
Traumatismes divers	111
Troubles de la conscience / déficits neurologiques	46
Autres	123



Mai 2022

191 jours de service et 28 jours de formation ont été effectués par des miliciens et professionnels au mois de mai 2022.

EXERCICES

Le jeudi 5 mai 2022, 30 astreints ont participé au traditionnel exercice de la Formation d'intervention régionale (FIR) avec pour objectif d'entraîner les différentes phases de décontamination et de tri en cas d'épizootie. Les préposés à l'appui ont installé un rotoluve (bassin de décontamination pour véhicules), ainsi que des douches de décontamination. En parallèle, les préposés à l'assistance ont monté un poste assistance, alors que les préposés à l'aide à la conduite garantissaient le suivi de situations dans le secteur d'intervention et depuis le Poste de commandement de Rambert à Clarens. Les différents procédés de décontamination et les procédures à appliquer ont été entraînés et répétés avant de procéder au retour, à l'état de préparation et de partager un repas convivial.

Le samedi 7 mai 2022, 5 membres du Groupe de recherche et d'intervention en terrain difficile (GRID) ont exercé la progression sur corde, seuls ou avec une civière. En parallèle, 3 astreints, qui suivront prochainement la formation de spécialiste antichute (N2), ont revu les éléments de la formation de base (N1).





SOUTIEN A L'ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS (EVAM)

Depuis le 23 mai 2022 et jusqu'en juin, des astreints de la Compagnie 2 de l'Organisation Régionale de Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut (ORPC RPE) ont été engagés pour une mission de soutien à l'EVAM. Dans divers lieux du canton de Vaud, ces derniers ont procédé au montage et à l'aménagement de structures d'accueil pour les migrants.

FORMATION

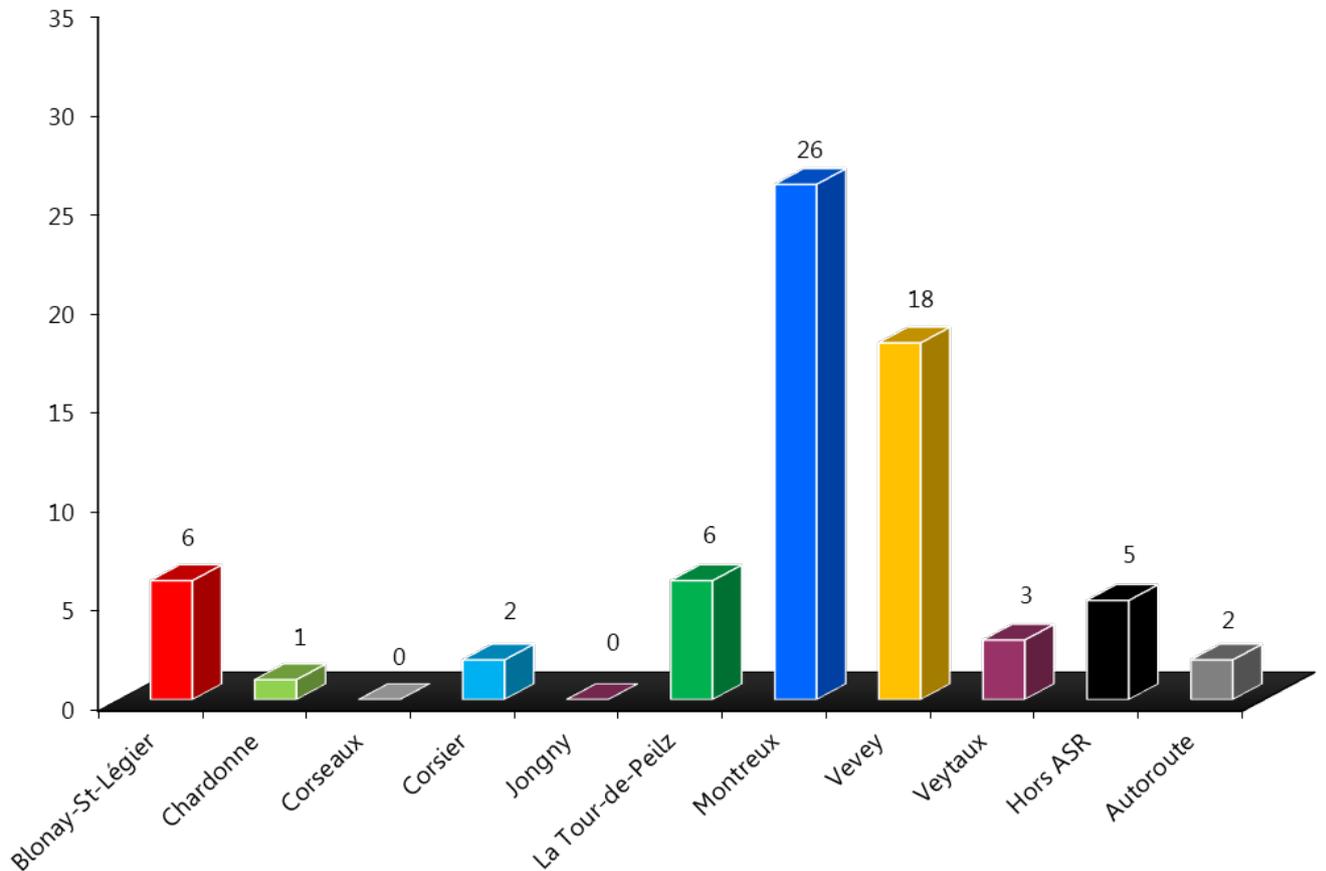
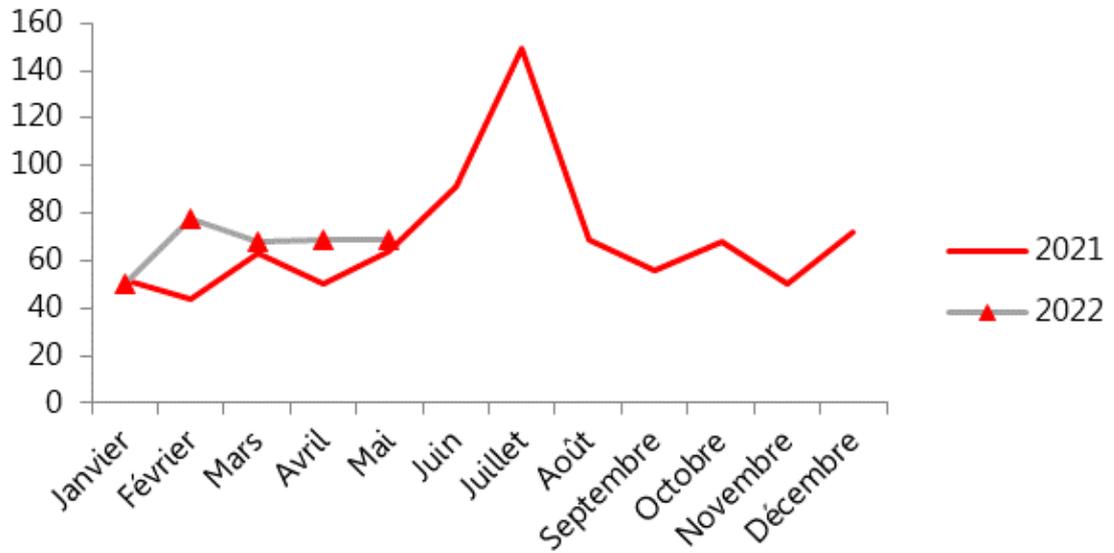
Du 2 au 13 mai, un sous-officier logistique a effectué son paiement de galon de chef transport. Du 16 au 20 mai, 3 appointés assistance ont suivi les cours de cadres théoriques afin de devenir chef de groupe assistance. Ils devront effectuer par la suite un stage pratique lors d'une prochaine Ecole de formation de base (EFB). Le 20 mai, un astreint a participé à la première phase de la formation des cours complémentaires de spécialiste sanitaire. Les 30 et 31 mai, un sous-officier pionnier a effectué un cours de cadres de chef section pionnier. L'ensemble de ces formations ont été dispensées au Centre de compétences de la Protection civile vaudoise à Gollion.

ACTIVITES PERMANENTES ET CONDUITE

Les activités permanentes de l'ORPC RPE et les opérations sont conduites depuis l'Office régional de Protection civile, à Montreux.

Total des interventions 69

2021-Pour rappel : l'augmentation significative du nombre d'interventions au mois de juillet 2021 est non seulement due à une activité opérationnelle soutenue, mais également aux abondantes précipitations qui ont provoqué des inondations à maints endroits.



Blonay-Saint-Légier : incendie nocturne d'un cabanon

Une habitante des hauts de la commune s'inquiète en remarquant au matin que le cabanon de jardin de son voisin a brûlé dans la nuit du 2 au 3 mai. Cinq pompiers se rendent sur place avec un tonne-pompe 2'000 litres pour éviter tout risque de reprise de feu et de développement à la végétation environnante, des arbres présentant des traces de forte chaleur. Les sapeurs refroidissent également la zone et effectuent les contrôles d'usage.



Montreux : important dispositif après le naufrage d'un bateau



Le naufrage d'un bateau inoccupé au large de Montreux entraîne une pollution des eaux, due à une fuite d'hydrocarbure. Un important dispositif de secours est mis en place jusqu'au renflouage de l'embarcation quelques jours plus tard. L'accident nécessite notamment la mobilisation d'une trentaine de pompiers du SDIS Riviera, de renforts venus du Service de protection et de sauvetage de la ville de Lausanne (SPSL), de la brigade du lac et d'entreprises privées. Les pompiers ont en priorité mis en place un barrage flottant pour éviter tout développement de la pollution et l'ont traitée avec un produit miscible à l'eau.

Accident sur l'autoroute entre Châtel-Saint-Denis et Vevey

Une voiture seule en cause effectue plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser sur le flanc dans une courbe sur l'autoroute A12 entre Châtel-Saint-Denis et Vevey. En plus de la Gendarmerie et du Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA), il est fait appel aux pompiers du SDIS Riviera. Au total, une douzaine de sapeurs sont alarmés, avec un tonne-pompe, un camion de secours routier et un camion de Défense Contre Hydrocarbures (DCH). Ils sécurisent le véhicule accidenté et mettent en place une protection feu. Ils traitent également une pollution consécutive à l'accident. Un dépanneur est aussi mobilisé.





ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Interventions des 4 Services

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services

Blonay-Saint-Légier

01.05.2022 - 1625 : non-port de lunettes médicales

Lors d'un contrôle de la circulation sur la route de Châtel-St-Denis, une automobiliste est dénoncée à l'autorité compétente pour avoir conduit sans porter ses lunettes de vue, comme stipulé sur son permis de conduire.

03.05.2022 - 0630 : un cabanon de jardin brûle durant la nuit

Une habitante des hauts de la commune s'inquiète en remarquant au matin que le cabanon de jardin de son voisin a brûlé durant la nuit. Cinq pompiers sont alarmés avec un tonne-pompe 2'000 litres pour éviter tout risque de reprise de feu et de développement à la végétation environnante, des arbres présentant des traces de forte chaleur. Les sapeurs refroidissent la zone afin d'écartier tout danger. La Gendarmerie est également sur place pour le constat.

06.05.2022 - 1811 : une cheminée endommagée menace les passants

Onze pompiers sont alarmés avec notamment un camion-échelle de 30 mètres au centre du village, face au risque que représente une cheminée endommagée. Une tôle de plusieurs dizaines de kilos menace en effet de tomber et de blesser les passants. Les pompiers sécurisent la construction, en vue de l'intervention d'un professionnel.

11.05.2022 - 0710 : accident de la circulation avec blessée

Une cycliste circule sur la route d'Hauteville lorsqu'elle chute en effectuant un freinage d'urgence. Elle est secourue dans un premier temps par des automobilistes, puis elle est prise en charge par un équipage d'ambulanciers. Un rapport d'accident est dressé par Police.

19.05.2022 - 1645 : activité accessoire au volant

Lors d'un contrôle, les policiers interceptent un automobiliste qui manipule son téléphone portable tout en conduisant sur la route de Saint-Légier, à l'intersection avec l'impasse de Hauteville. L'intéressé est dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

27.05.2022 - 17h35 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Suite à une erreur de conduite, une automobiliste franchit la ligne d'arrêt du passage à niveau situé près de l'arrêt « La Chiésaz » avant de s'immobiliser. Malgré un sifflement et un freinage d'urgence, le train du MOB transportant une quarantaine de passagers heurte la voiture. L'accident ne fait aucun blessé. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Chardonne

21.05.2022 - 1455 : pollution sonore

En cours de patrouille motorisée sur la route de Châtel-Saint-Denis, les policiers interceptent un jeune scootériste et son passager, tous deux mineurs. Le pilote n'est pas au bénéfice d'un permis de conduire de la catégorie A1 et le passager, détenteur du véhicule, n'est pas en possession du permis de conduire définitif. Leurs parents sont avisés des faits et un rapport est établi par Police Riviera.

29.05.2022 - 0150 : accident de la circulation avec fuite, dégâts matériels et ivresse

Un automobiliste circule sur la route du Vignoble entre Chardonne et Puidoux, lorsqu'il perd la maîtrise de sa voiture et percute une glissière de sécurité avant de prendre la fuite. Les recherches effectuées dans le secteur permettent de retrouver le véhicule et le conducteur fautif. Sous l'influence de l'alcool, il est conduit au poste de police pour la suite de la procédure.

Corseaux

11.05.2022 – 0730 : accident de la circulation avec blessée

Une fillette de 11 ans chute de son vélo alors qu'elle effectue un freinage d'urgence sur le chemin de Châtonneyre. Blessée, elle est prise en charge par un équipage d'ambulanciers et acheminée à l'Hôpital Riviera Chablais pour y recevoir des soins. Un rapport d'accident est établi par Police.

Corsier

12.05.2022 – 0840 : accident de la circulation avec blessée

Une voiture et une cycliste entrent en collision dans le giratoire des Terreaux. Blessée lors de sa chute, la cycliste est prise en charge par un équipage d'ambulanciers et conduite à l'Hôpital Riviera Chablais. Un rapport d'accident est dressé par Police.

13.05.2022 – 0825 : animaux sur la chaussée

Une présence policière est requise pour des moutons qui errent sur la route de Fenil. Sur place, les policiers constatent que leur enclos n'est pas conforme aux normes de sécurité et que l'eau à leur disposition est insuffisante et sale. Le propriétaire des ovidés est contacté. Il est dès lors dénoncé pour irrespect des dispositions de la Loi sur la protection des animaux.

Les Monts-de-Corsier, 22.05.2022 – 1510 : accident de la circulation avec blessés

Deux cyclistes qui circulent au sein d'un peloton de six personnes se heurtent à la hauteur du chemin de Beauregard et chutent. Tous deux blessés, ils sont acheminés en ambulance à l'Hôpital Riviera Chablais.

Jongny

25.05.2022 – 1700 : accident de montagne

Une randonneuse de 83 ans glisse sur un sentier pédestre et chute dans le lit d'une rivière au lieu-dit Bergère. Les pompiers experts du GRIMP sont mobilisés et parviennent en toute sécurité à remonter la victime. Souffrant de vives douleurs à la hanche, l'intéressée est prise en charge par les ambulanciers, puis acheminée à l'Hôpital Riviera Chablais pour y recevoir les soins nécessaires.

La Tour-de-Peilz

02.05.2022 – 2325 : pollution sonore – véhicule non-conforme

Un motocycliste est dénoncé à l'autorité compétente pour avoir circulé sur la route de Saint-Maurice, au guidon d'un engin ayant subi des modifications techniques non-conformes, provoquant ainsi une forte pollution sonore.

07.05.2022 – 0825 : troubles de la tranquillité publique

Police Riviera est requise aux environs de la route de Blonay auprès d'un groupe de 8 jeunes qui importunent le voisinage en écoutant de la musique à un volume excessif au moyen d'une enceinte acoustique. Ils sont priés de cesser les nuisances et la détentrice du dispositif sonore est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

09.05.2022 – 2130 : troubles à l'ordre public

Lors d'un contrôle de la circulation, les policiers interceptent un automobiliste sur l'avenue de Bel-Air. De l'habitacle émane une odeur de marijuana. Trois personnes se trouvent à bord. Une fouille et des tests de dépistage sont effectués et tous se révèlent négatifs. Du CBD est trouvé dans la voiture. Tout au long de l'intervention, les deux passagers adoptent une attitude insultante et menaçante, sortant même du véhicule en créant du scandale. Tous deux sont dénoncés pour infractions aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

13.05.2022 – 2325 : conduite sans permis – défaut d'assurance RC

Lors d'une patrouille motorisée, les policiers procèdent au contrôle d'un scootériste qui circule avec sa passagère à l'avenue du Clos-d'Aubonne sur un engin muni d'un « L ». Le pilote s'avère ne pas être en possession d'un permis de conduire. Sa plaque d'immatriculation et son permis de circulation ont été récemment annulés par le Service des automobiles. Les intéressés sont acheminés au poste de police

pour la suite de la procédure. S'agissant de mineurs, leurs parents sont avisés des faits. Ils sont dénoncés à l'autorité compétente.

29.05.2022 - 1045 : incendie dans un appartement

Une quinzaine de pompiers du SDIS Riviera sont alarmés, avec notamment un tonne-pompe et un camion-échelle de 30 mètres, pour un incendie dans un appartement du centre-ville. Alors que de la fumée se répand dans l'immeuble, une équipe de porteurs d'appareils de protection respiratoire parvient à pénétrer dans le logement sinistré et à localiser le foyer, situé dans la salle de bain. Il s'avère que l'appartement est vide au moment de l'incendie, mais d'autres logements sont également touchés par les fumées. Les pompiers effectuent les contrôles usuels (gaz et chaleur) pour écarter tout risque pour les occupants des appartements concernés. L'avenue du Clos-d'Aubonne est fermée le temps de l'intervention et le locataire relogé momentanément dans un hôtel de la région. Trois patrouilles de Police Riviera et de la Gendarmerie sont également mobilisées ainsi qu'une ambulance en prévention.

Montreux

Territet, 03.05.2022 – 1045 : conduite sous retrait de permis

En cours de patrouille motorisée sur la rue du Bocherex, les policiers interpellent un automobiliste qui circule alors qu'il se trouve sous une mesure de retrait de permis. Il est dès lors acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé à l'autorité compétente.

Clarens, 05.05.2022 - 1620 : mineur de moins de 16 ans qui fume

En cours de patrouille pédestre, les policiers interpellent un adolescent de 14 ans qui chemine sur la rue des Vaudrès, en fumant une cigarette électronique jetable. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal et l'autorité parentale est avisée des faits.

19.05.2022 – 0735 : accident de la circulation avec fuite et dégâts matériels

Une automobiliste s'assoupit au volant et perd la maîtrise de sa voiture qui percute un autre véhicule stationné sur l'avenue de Belmont. Elle quitte les lieux en abandonnant sa voiture dans le secteur. Les policiers retrouvent le véhicule impliqué et la conductrice reconnaît être l'auteure de l'accident. Un rapport d'accident est établi par Police Riviera.

21.05.2022 – 0740 : pollution d'hydrocarbure – Lac

Une dizaine de pompiers du SDIS Riviera est mobilisée en raison du naufrage d'un bateau de plaisance dans le Lac Léman, à environ 30 mètres du bord. Ils traitent la pollution due à une fuite d'hydrocarbures et empêchent sa dispersion avec un barrage flottant. La brigade du lac de la Police cantonale et une patrouille de Police Riviera participent aux opérations.

Pollution sonore

Durant la semaine du lundi 9 au dimanche 15 mai, les policiers interceptent cinq automobilistes effectuant des accélérations bruyantes qui provoquent des nuisances sonores inutiles sur les avenues du Théâtre et Casino, la Grand-Rue, ainsi que l'avenue du Châtelard à Clarens et l'avenue de Chillon à Territet. Tous sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Le samedi 21 mai à 03h50, un automobiliste donne des coups de gaz dans un virage sur la rue de la Paix, faisant déraiper l'arrière de son véhicule et perdant ainsi la maîtrise de celui-ci. Il est intercepté par une patrouille pédestre et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Le samedi 21 mai à 14h35, un automobiliste à la conduite sportive et bruyante est intercepté sur la rue du Lac après avoir effectué plusieurs accélérations inutiles. Il est dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

En date du jeudi 26 mai en fin d'après-midi, les policiers interceptent un automobiliste effectuant plusieurs accélérations bruyantes avec son bolide sur l'avenue Claude Nobs en direction de Clarens. Lors du contrôle, les forces de l'ordre constatent également que le conducteur ne fait pas usage de la

ceinture de sécurité et n'est en possession ni de son permis de conduire ni de celui de circulation. Il est dénoncé à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

Le dimanche 29 mai en soirée, deux automobilistes effectuant des accélérations agressives et bruyantes sont interceptés sur la Grand-Rue et sont dénoncés pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Conduite d'une e-trottinette non-homologuée ou sans avoir l'âge requis

Un homme est intercepté à la gare CFF le lundi 2 mai vers 11h, alors qu'il circule sur une trottinette électrique qui a subi des modifications techniques lui permettant d'atteindre une vitesse largement au-dessus de celle autorisée de 20 km/h. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Le samedi 7 mai à 15h40 et le jeudi 12 mai à 16h15, un adolescent de 12 ans est intercepté sur la rue Marc-Dufour et l'avenue Alexandre-Vinet à Clarens, alors qu'il circule sur sa trottinette électrique sans avoir l'âge requis lui permettant d'obtenir un permis de conduire de la catégorie M. Le jeune tient des propos injurieux envers les policiers tout au long de l'intervention. Son père est rencontré sur place. Ils sont tous deux informés d'une dénonciation à l'autorité compétente.

Le vendredi 13 mai à 15h35, un jeune homme de 19 ans est intercepté par une patrouille de police cycliste à la rue du Pont, alors qu'il circule sur une trottinette électrique non-homologuée. Il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé à l'autorité compétente.

Le mercredi 25 mai à 16h50, un jeune homme de 22 ans est intercepté par une patrouille de police cycliste à l'avenue des Alpes, alors qu'il circule sur une trottinette électrique non-homologuée. Il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé à l'autorité compétente.

Le lundi 30 mai à 12h15, un adolescent de 14 ans est intercepté à la rue des Vaudrès à Clarens, alors qu'il circule sur une trottinette électrique sans être au bénéfice d'un permis de conduire. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. Son ami de 16 ans, présent lors des faits, est quant à lui dénoncé pour lui avoir mis à disposition l'engin. Leurs parents sont avisés des faits.

Vevey

01.05.2022 - 1845 : conduite malgré un retrait de permis de conduire

En cours de patrouille motorisée sur la rue de la Madeleine, les policiers interceptent un automobiliste qui fait l'objet d'une mesure administrative de retrait de permis de conduire. Il est dénoncé pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

03.05.2022 – 1345 : véhicule équipé de pneus lisses – stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées

En cours de patrouille pédestre sur l'avenue du Général-Guisan, les policiers remarquent une voiture parkée sur une place réservée aux personnes handicapées. De plus, le véhicule est équipé de deux pneus avant complètement lisses. Sa voiture est dès lors immobilisée et la conductrice, qui arrive au même moment, est informée qu'elle fera l'objet d'une dénonciation aux autorités compétentes.

07.05.2022 – 1550 : accident de la circulation avec blessé et dégâts matériels

Notre présence est requise sur l'avenue du Général-Guisan suite à un accident de la circulation impliquant un automobiliste et un motard. Ce dernier, blessé, est pris en charge par un équipage d'ambulanciers et acheminé à l'Hôpital Riviera Chablais. Son engin est évacué par un service de dépannage. Un rapport d'accident est dressé par Police.

08.05.2022 – 0320 : ivresse à vélo

Lors d'une patrouille motorisée sur l'avenue de Gilamont, les policiers interceptent un cycliste à la conduite dangereuse, zigzaguant sur la chaussée et manquant à plusieurs reprises de chuter. Lors des contrôles, l'intéressé s'avère être en état d'ivresse. Il est dès lors conduit au poste de police et dénoncé à l'autorité compétente.

10.05.2022 - 0730 : accident de la circulation avec blessé

Un automobiliste circule sur l'avenue du Général-Guisan. Alors qu'il bifurque sur sa droite pour se rendre dans un parking, il n'aperçoit pas qu'un cycliste est en train de le dépasser par la droite et le percute. Blessé lors de la chute, le conducteur du deux-roues est pris en charge par un équipage d'ambulanciers et conduit à l'Hôpital Riviera Chablais. Un rapport d'accident est dressé par Police.

13.05.2022 - 0030 : début d'incendie en pleine nuit dans un appartement

Six pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés pour un début d'incendie dans un immeuble locatif du centre-ville. Arrivés sur place, ils constatent que l'origine est une casserole laissée sur une plaque de cuisson, dans un appartement également touché par des dégâts d'eau. Alarmés avec plusieurs véhicules, dont un tonne-pompe 2'000 litres, les pompiers contrôlent les lieux et traitent les dégâts d'eau dans l'appartement touché et les logements inférieurs. Trois patrouilles de Police Riviera et de la Gendarmerie sont aussi mobilisées.

13.05.2022 - 2250 : trottinette électrique non-conforme

Un jeune homme de 20 ans est intercepté au Jardin Doret, alors qu'il circule sur une trottinette électrique qui a subi des modifications techniques lui permettant d'atteindre une vitesse largement au-dessus de celle autorisée de 20 km/h. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

14.05.2022 - 0100 : fermeture tardive d'un établissement public

En cours de patrouille sur la rue de la Gare, les policiers constatent qu'un établissement public est encore ouvert, après l'heure de fermeture autorisée, avec plusieurs clients présents. Le gérant est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

14.05.2022 - 1130 : mise en mouvement fortuite

Un automobiliste n'a pas pris toutes les dispositions nécessaires en stationnant sa voiture sur l'avenue de Blonay. Son véhicule se met alors fortuitement en mouvement, puis part en marche arrière sur une cinquantaine de mètres, avant de finir sa course contre une voiture en stationnement. Les policiers dressent un constat d'accident.

26.05.2022 – 0345 : altercation – trouble de la tranquillité

Police Riviera intervient sur le site de la Fête de la bière pour un individu, vraisemblablement sous l'emprise de l'alcool, qui force le passage à l'entrée d'une tente alors que la fête est terminée. Il se bagarre ensuite avec plusieurs personnes qui tentent de le maîtriser jusqu'à l'arrivée de la patrouille. L'intéressé est acheminé au poste de police et placé en cellule de dégrisement pour éviter tout risque de récidive. Un rapport de dénonciation au Règlement général de police intercommunal est établi pour ivresse et scandale sur la voie publique. Les lésés ne souhaitent quant à eux pas donner de suite pénale.

26.05.2022 – 0400 : trouble de la tranquillité

Lors d'une patrouille sur la Grande Place, des policiers portent leur attention sur trois individus qui gesticulent et crient tout en écoutant de la musique diffusée à haut volume au moyen d'une enceinte acoustique. Lors d'un premier contact avec les intéressés, ces derniers sont sensibilisés sur les problèmes de tapages nocturnes avant que la patrouille ne se retire. Celle-ci doit intervenir à nouveau plus tard dans la nuit pour les mêmes faits. Adoptant un comportement oppositionnel, le principal auteur des nuisances sonores est identifié avant d'être informé d'une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

31.05.2022 - 1600 : conduite d'une trottinette électrique sans permis

Un adolescent de 15 ans est intercepté sur le Boulevard Paderewski, alors qu'il circule sur une trottinette électrique sans être au bénéfice d'un permis de conduire. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Pollution sonore

Lors d'une patrouille pédestre au centre-ville, le samedi 28 mai en début de soirée, les policiers interceptent un automobiliste qui fait dérapier son quadricycle en bifurquant sur la rue Aimé-Steinlen, provoquant ainsi une pollution sonore inutile. Lors des contrôles d'usage, les forces de l'ordre constatent également que deux pneus présentent un profil insuffisant et qu'aucun rétroviseur n'est installé. En outre, il n'a pas effectué le changement d'adresse de son permis de conduire et n'est pas en mesure de présenter son permis de circulation. Il est dénoncé à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

Veytaux

03.05.2022 - 1450 : occupation accessoire au volant

Dans le cadre d'un contrôle de la circulation, les policiers interceptent un automobiliste qui conduit tout en consultant son téléphone portable, sur l'avenue de Chillon. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

04.05.2022 - 1502 : feu de végétation sous le viaduc de Chillon

Un incendie se déclare dans la végétation située sous le viaduc autoroutier de Chillon. Le sinistre atteint environ 50 mètres carrés et nécessite le déploiement de deux lances, pour les sept pompiers mobilisés. Ils parviennent à éviter son développement et à le maîtriser. Police Riviera, la Gendarmerie et le garde-forestier participent aux opérations.

17.05.2022 – 1215 : mise en mouvement fortuite

Un automobiliste n'a pas pris toutes les dispositions nécessaires en stationnant sa voiture sur l'avenue de Pra. Son véhicule s'est alors mis fortuitement en mouvement, puis a parcouru une distance de cinquante mètres sur une faible pente, sans conducteur. Un témoin de la scène réussit à ralentir le véhicule, puis à le stopper. Un dépanneur achemine le véhicule au poste de police pour la suite de la procédure. Constat et dénonciation par Police Riviera.

18.05.2022 – 1620 : accident de la circulation avec blessés

Un trolleybus des VMCV circulant sur l'avenue du Général-Guisan en direction de La Tour-de-Peilz effectue un freinage d'urgence et entre en collision avec un véhicule qui ne respecte pas un cédez-le-passage. Deux passagers du bus chutent lors du freinage et se blessent. Ils sont acheminés en ambulance à l'Hôpital Riviera Chablais et un rapport d'accident est établi par Police Riviera.

19.05.2022 – 1115 : conduite d'une e-trottinette non-homologuée

Un homme est intercepté à la Place des Deux-Gares, alors qu'il circule sur une trottinette électrique non-homologuée pouvant atteindre une vitesse de plus de 50 km/h et sous mesure administrative de toutes les catégories de son permis de conduire. Il est dénoncé pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

19.05.2022 – 2245 : accident de la circulation avec fuite et dégâts matériels

Alors qu'il circule sur la route de Rio Gredon en direction de Vevey, un automobiliste perd la maîtrise de son véhicule dans une courbe à droite. Il traverse le terre-plein central séparant les voies de circulation et percute un arbre qui tombe sur la chaussée. Il fait ensuite demi-tour au débouché du chemin du Clos de Pra, où il percute un molok et prend la fuite en direction de l'autoroute. Une tierce personne signale les faits. Les pompiers interviennent pour sécuriser la chaussée. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera et les recherches sont en cours pour trouver l'auteur des dommages.

Pollution sonore

Le samedi 21 mai à 18h10, en cours de patrouille pédestre, les policiers interceptent un automobiliste qui circule sur la rue de Lausanne et accélère à bas régime à de nombreuses reprises, occasionnant des nuisances sonores. Le conducteur est dénoncé aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Autres



Le jeudi 5 mai, trente personnes de la formation d'intervention régionale (FIR) ont participé à un exercice qui portait sur l'entraînement des différentes phases de décontamination en cas d'épizootie.

Cinq membres du Groupe de recherche et d'intervention en terrain difficile (GRID) ont exercé la progression sur corde, seuls ou avec une civière, le dimanche 7 mai. En parallèle, trois astreints qui suivront prochainement la formation de spécialiste antichute (N2) ont revu les éléments de base N1.

N1 = formation de base antichute / N2 = formation de spécialiste antichute.

Durant le mois de mai, la Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut est engagée en situation d'urgence en soutien à l'Etablissement Vaudois pour l'Accueil des Migrants (EVAM) pour les travaux de mise en place de futurs centres d'hébergement.



09.05.2022 - 1645 : accident entre une voiture et un camion sur l'autoroute

Un accident impliquant un camion et une voiture nécessite l'intervention de plusieurs équipes de secours entre Montreux et Vevey. En plus de patrouilles de la Gendarmerie, les pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés avec, entre autres, un camion de Défense contre les hydrocarbures (DCH) pour traiter la pollution de liquide de refroidissement sur la chaussée. Le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) et un dépanneur privé se rendent également sur les lieux.

24.05.2022 – 1052 : accident sur l'autoroute

Une voiture seule en cause effectue plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser sur le flanc dans un virage de l'autoroute A12 entre Châtel-Saint-Denis et Vevey. En plus de la Gendarmerie et du Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA), il est fait appel aux pompiers du SDIS Riviera. Au total, une douzaine de sapeurs sont alarmés, avec un tonne-pompe, un camion de secours routier et un camion de Défense contre les hydrocarbures (DCH). Ils sécurisent le véhicule accidenté pour éviter tout risque de nouveau déplacement et mettent en place une protection feu. Ils traitent également une pollution consécutive à l'accident. Un dépanneur est aussi mobilisé.